

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

**OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : INTRODUCTION A LA
SECURITE ET A L'HYGIENE**

CODE DE L'U.E. (2): 20 81 26 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 207
--	---

La présente demande émane du réseau:

<input checked="" type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné professionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non professionnel

Identité du responsable du réseau :(1) Didier LETURCQ, DGA.....

Date et signature (1) :

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	X (4) transition	O (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (.2 pages)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1.page)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Pratique professionnelle : hygiène et sécurité	PP	C	10	
Part d'autonomie		P	2	
Total des périodes			12	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (...page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11 juillet 2017.....Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : INTRODUCTION A LA SECURITE ET A L'HYGIENE

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16/04/91 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement a pour but de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement a pour but, dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement :

- d'acquérir les notions de base en matière de sécurité et d'hygiène relatives à l'ouvrier d'entretien du bâtiment ;
- de développer des compétences de communication , d'observation et de réflexion technique ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : INTRODUCTION A LA SECURITE ET A L'HYGIENE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

en français,

- de répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible ;
- de se présenter et de donner ses coordonnées ;
- d'expliquer sa motivation pour la formation ;
- de lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne ;
- de consulter des ouvrages de référence familiers tels que dictionnaires, annuaires, catalogues de fournitures ;

en mathématiques,

- de maîtriser le système de numération en base 10 ;
- d'opérer sur les nombres naturels entiers(addition, soustraction, multiplication et division) ;
- de pratiquer des conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Le Certificat d'Etudes de Base (CEB).

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : INTRODUCTION A LA SECURITE ET A L'HYGIENE

4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*Face à une situation concrète, sur base de directives claires,
en disposant du matériel adéquat ;
dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;
en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication ,*

- de décrire les risques inhérents à cette situation ;
- de proposer les aménagements nécessaires pour les éviter ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- la précision et la pertinence dans les réponses apportées.

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : INTRODUCTION A LA SECURITE ET A L'HYGIENE

5. PROGRAMME DU COURS

À partir d'exemples concrets proposés par le chargé de cours,

l'étudiant sera capable :

- d'appliquer les principes généraux de sécurité et d'hygiène concernant le travail de l'ouvrier d'entretien du bâtiment ;
- d'identifier les principaux pictogrammes en vue de prendre les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail ;
- de respecter les consignes de prévention des accidents dans le domaine de l'ouvrier d'entretien du bâtiment :
 - prévention des chutes et des glissades,
 - détection des risques électriques,
 - ...

**OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : INTRODUCTION A LA
SECURITE ET A L'HYGIENE**

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de 12 étudiants.

**OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : INTRODUCTION A LA
SECURITE ET A L'HYGIENE**

7. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.